

Département de Loir-et-Cher

BEAUCE VAL DE LOIRE Communauté de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux juin à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes Beauce Val de Loire s'est réuni en la salle de l'espace culturel à Mer, sous la présidence de monsieur Pascal HUGUET, président.

Étaient présents :

Mmes et MM. Jean-François MEZILLE, Marc GAULANDEAU, Catherine BLOQUET-MASSIN, Olivier THEOPHILE, Pascal HUGUET, Jean-Yves GONIDEC, Jean-Michel SAUVAGE, Michel PEIGNANT, Catherine BAUDOUIN, Stéphane MALANDAIN, Jean-Louis FESNEAU, Jean-Luc DUMOULIN, David ALBARET, Bruno DENIS, Astrid LONQUEU, Annie BERTHEAU, Arnaud BOTRAS, Jean COLY, Christophe ELIE, Gilbert FLURY, Christine HUET, Céline MILLET, Grégory MILLET, Martine NODOT, Vincent ROBIN, Maryline GAROT, Jean-Pierre ARNOUX, Françoise BOISSÉ, Joël NAUDIN, Xavier VROMMAN, Philippe BEAUJOUAN, Philippe HUGUET, Frédéric DEJENTE, Annie-Claude LEMAIRE, Jean-Marc LEROUX, Josiane BOURGOIN, Jacques BOUVIER.

Étaient absents excusés et ayant donné procuration :

Mmes et MM. Christelle PELLÉ, procuration donnée à Stéphane MALANDAIN ; Antoine BECK, procuration donnée à Jean-Louis FESNEAU ; Yvonnick BEAUJOUAN, procuration donnée à Mme Martine NODOT ; Aurore CASATI, procuration donnée à Annie BERTHEAU ; Marie DUBREUIL, procuration donnée à Vincent ROBIN ; Christian JUSTINE, procuration donnée à Pascal HUGUET ; Denis LAUBERT, procuration donnée à Françoise BOISSÉ, Florence DEPUICHAFFRAY, procuration donnée à Joël NAUDIN.

Étaient absents excusés :

Mmes et MM. Marc FESNEAU, Sandra LEMOINE-CABANNES, Yves CHANTEREAU, Pierre DEPUYMALY, Guy TERRIER.

Date de la convocation : 25 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice :
50 titulaires et 25 suppléants

Titulaires présents : 37
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 8
Total votants : 45

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme Catherine BLOQUET-MASSIN a été désignée secrétaire de séance.

Délibération : SCO_DEL_2022_86

Objet : Attribution d'une subvention à l'école de Muides-sur-Loire pour le financement d'une classe de mer

Mme Catherine BLOQUET-MASSIN, vice-présidente en charge du scolaire, expose :

Vu les statuts de la Communauté de communes Beauce Val de Loire et notamment ses compétences en matière scolaire ;

Vu la délibération n° 2022/15 du 27 janvier 2022 fixant les modalités des participations financières de la Communauté de communes dans le cadre des projets pédagogiques réalisés au sein des écoles de la Communauté de communes ;

Considérant le projet de classe de mer à Damgan en faveur de 45 enfants organisé par l'école de Muides-sur-Loire ;

Considérant que ce projet aura pour thème principal la découverte de l'environnement maritime avec des activités axées sur l'étude du milieu marin et du patrimoine au travers de la découverte de l'environnement géographique et naturel de la région ;

Il convient d'appliquer la contribution de 100 € par enfant pour les classes de découvertes soit d'attribuer 4 500 € pour ce projet.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** quatre mille cinq cent euros (4 500 €) de subvention pour la classe de Mer à la coopérative scolaire de l'école de Muides-sur-Loire ;
- **D'AUTORISER** le président à procéder au versement de cette subvention, à signer tout document relatif à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, le 08/06/2022
Le président



Pascal HUGUET